

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux du Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays-de-la-Loire) :

L'examen professionnel d'attaché territorial principal

Session 2027 – Catégorie A

1. Conditions d'inscription

Examen professionnel ouvert aux **attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs** dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau
ET
ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Ainsi, pour cette session 2027, les candidats doivent remplir les conditions d'inscription susvisées au 1^{er} janvier 2028.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixé le 23 décembre 2026.

2. Période d'inscription

Pré-inscription du 2 novembre au 15 décembre 2026 inclus,
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Validation de l'inscription en ligne du 2 novembre au 23 décembre 2026 inclus
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Une préinscription en ligne sera ouverte :

- sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :
<http://www.cdg35.bzh>
- par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.

Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive **que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.** En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le **23 décembre 2026, 23 h 59 dernier délai**), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.

Le candidat déposera de manière dématérialisée l'ensemble des pièces justificatives requises (celles nécessaires à l'instruction des conditions d'inscription) sur son espace candidat.

3. Dates et lieux des épreuves

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 8 avril 2027 à la Glaz Arena – Chemin du bois de la Justice à Cesson-Sévigné (35)
ET au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35) notamment pour les candidats bénéficiant d'aménagement(s) d'épreuve(s).

Épreuve d'admission

L'épreuve orale d'admission (épreuve d'entretien) se déroulera, dans la mesure du possible, en juin 2027, au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35).

Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen professionnel, disponible sur le site du [CDG 35](http://www.cdg35.bzh), organisateur de l'opération.

Pour plus d'information : ep.attache@cdg35.bzh